COMMUNE DE CABANNES 13440

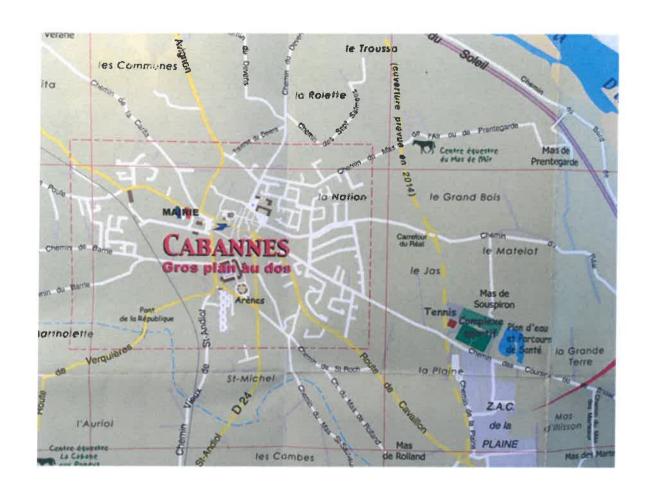
TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE « ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES »

INDICATIONS GENERALES

Précisions.

- Les recommandations sur tous ces projets faisant l'objet de cette consultation à Maitrise d'œuvre proviennent des rapports établis par les bureaux de contrôle SOCOTEC et APAVE ainsi que des remarques faites lors des visites sur les lieux avec les Services Techniques de la Commune de CABANNES.
- 2. Etablir la demande d'autorisation et de le faire approuver par le Bureau de Contrôle.
- 3. Les estimations données pour les travaux préconisés ne le sont qu'à titre indicatifs. Les soumissionnaires devront en tenir compte lors de leur visite des lieux.
- 4. Les soumissionnaires devront intégrer les travaux déjà réalisés par les services techniques et les intégrer dans leurs soumissions.
- 5. Etablir le dossier technique de consultation des entreprises conformément aux règles d'une mission de Maitrise d'œuvre complète y compris la conduite et le contrôle des travaux. Le faire approuver par le Bureau de Contrôle.
- 6. Conduire et Contrôler les Travaux et Viser les plans d'exécution et les situations de travaux présentés par les Entreprises.
- 7. Assistance à la réception des Travaux.
- 8. Faire respecter les recommandations du Bureau APAVE et l'Assister lors de la Présentation à la Commission de Sécurité.
- 9. Contrôler et approuver le décompte définitif des travaux.
- 10. Les soumissionnaires devront intégrer les dates d'occupation des locaux (Chapelle-Eglise- maternelle- Restaurant scolaire- Ecole primaire) dans leur organisation et la planification de leur offre.
- 11. Les soumissionnaires devront apporter le plus grand soin à la présentation de leur organisation et aux moyens à mettre en œuvre pour l'ensemble des projets intégrés dans cette appel d'offre à maitrise d'œuvre ;
- 12. Etablir le dossier technique de consultation des entreprises conformément aux règles d'une mission de Maitrise d'œuvre complète y compris la conduite et le contrôle des travaux. Le faire approuver par le Bureau de Contrôle.
 - Conduire et Contrôler les Travaux et Viser les plans d'exécution et les situations de travaux présentés par les Entreprises.
 - Assistance à la réception des Travaux.
 - Faire respecter les recommandations du Bureau de Contrôle et l'Assister lors de la Présentation à la Commission de Sécurité.
 - Contrôler et approuver le décompte définitif des travaux.

PLAN DE SITUATION



CENTRE SOCIO-CULTUREL LOCALISATION



Précisions.

- 1. Il pourra être demandé une demande dérogation concernant ce point en particulier :
- Circulation étage pour accès sanitaires, Car :
- Lorsqu'il y a une disproportion manifeste entre les améliorations apportées d'une part, et leurs coûts, leurs effets sur l'usage du bâtiment ou la viabilité de l'exploitation de l'établissement, d'autre part (notamment en présence d'une rupture de la Chaine de déplacement ou lorsque le coût ou la nature des travaux d'accessibilité sont tels qu'ils s'avèrent impossibles à financer.
- 2. Des travaux ont déjà étés réalisés par les services techniques de la Commune De CABANNES et il conviendra d'en tenir compte.

Situation : Circulations Intérioures verticales (escallers et ascenseurs) (art 7 de l'arrêté du 05/12/14)

Exigence : Escallers

Ecart / Obstacle : Escaller Principal menant à la salle de danse

Handicap(s) concerné(s)

Commentaire :
Haussur de mirche de plus de 19 cm.
Absence de bande d'appel à vigitance en haut de l'escaller
Absence de contraste de la première et dernière contre marche
Mains Courantes: Absence de dépassement d'un giron en haut et en bas et absence de continuité

Localisation : Escaller principal intérieur



Préconisation : Mettre en place une bande d'appel à vigilance en haut de l'escalier Peindre la première et dernière contremarche

Revoir les mains courantes afin d'assurer la continuité et le dépassement d'un giron en haut et en bas de l'escaller.

Commentaire : La heuteur de marche via pourra être modifiée.

CoQI (€) : 2500

Accès à l'établissement

CONSTATS

Les portes d'accès vitrées ne sont pas contrastées



PRECONISATIONS

Mettre des bandes adhésives sur les parois vitrées le long du cheminement

COUT

340,00

Secretariat

CONSTATS

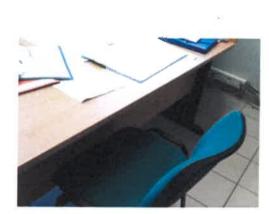
La banque d'accueil n'est pas adaptée

PRECONISATIONS

Modifier la banque d'accueil

COUT

500,00



Salle polyvalente

CONSTATS

Les mobiliers d'accueil (guichet et bar de la salle polyvalente) ne sont pas adaptés

PRECONISATIONS

Modifier la banque d'accueil

COUT

1 000,00



Couloirs

CONSTATS

La largeur de la circulation au droit des sanitaires de la salle polyvalente est inférieure à 1,20 m

PRECONISATIONS

Elargir la circulation à 1,20 m

COUT

2 160,00



Salle polyvalente

CONSTATS

Les mobiliers d'accueil (guichet et bar de la salle polyvalente) ne sont pas adaptés

PRECONISATIONS

Modifier la banque d'accueil

COUT

1 000,00



Couloirs

CONSTATS

La largeur de la circulation au droit des sanitaires de la salle polyvalente est inférieure à 1,20 m

PRECONISATIONS

Elargir la circulation à 1,20 m

COUT

2 160,00



Accès au R+1

CONSTATS

La main courante, à gauche en descendant, ne dépasse pas d'une marche en bas La main courante, à gauche en descendant, n'est pas continue Présence d'un coup de tête < 2,20m non signalé







Preconisations Prolonger la main courante horizontalement de la longueur d'une marche en haut et en bas de chaque volée Adapter la main courante pour la rendre continue Signaler le coup de tête	135,00 240,00 150.00
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------

Ascenseur

CONSTATS

Sur le palier, il n'existe pas de flèches lumineuses d'une hauteur d'au moins 40 mm pour indiquer le sens du déplacement de la cabine

Sur le palier, il n'existe pas de signal sonore qui accompagne l'illumination des flèches et qui utilise des sons différents pour la montée et descente de la cabine

Il n'existe pas de message vocal en cabine indiquant sa position





PRECONISATIONS	COUT
Mettre en place un signal sonore indiquant l'ouverture des portes	180,00
Mettre en place des flèches lumineuses au dessus des portes	220,00
	•
Mettre en place un signal sonore indiquant le sens de la	90,00
cabine (montée ou descente)	
Mettre en place un indicateur de position dans la cabine	220,00
Mettre en place un signal vocal indiquant la position de la cabine	400,00

Vestiaire adapté - Salle de danse - R+1

CONSTATS

Il n'existe pas d'équipement permettant de disposer d'un appui en position "debout" dans la douche

PRECONISATIONS

Installer un équipement permettant de disposer d'un appui en position "debout" dans la douche adaptée

COUT

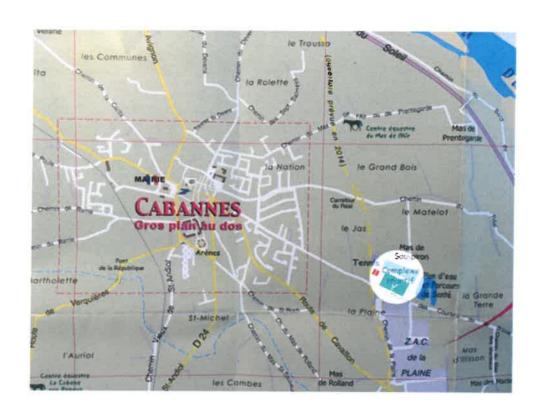
90,00







COMPLEXE SPORTIF LOCALISATION



COMPLEXE SPORTIF abords et Vestiaires

La Mission de La Maitrise d'œuvre consistera en :

- Respecter les préconisations du Rapport du Bureau de Contrôle.
- Etablir la demande d'autorisation et de le faire approuver par le Bureau de Contrôle.
- Etablir le dossier technique de consultation des entreprises conformément aux règles d'une mission de Maitrise d'œuvre complète y compris la conduite et le contrôle des travaux. Le faire approuver par le Bureau de Contrôle.
- Conduire et Contrôler les Travaux et Viser les plans d'exécution et les situations de travaux présentés par les Entreprises.
- Assistance à la réception des Travaux.
- Faire respecter les recommandations du Bureau de Contrôle et l'Assister lors de la Présentation à la Commission de Sécurité.
- Contrôler et approuver le décompte définitif des travaux.

Détail des prestations à exécuter :

Travaux extérieurs :

- Cheminement stabilisé depuis l'accès piéton depuis les emplacements de Parkings.
- Rampes pour accéder au palier général desservant les accès aux vestiaires.
- Dépose des sièges spectateurs tels qu'indiqués sur le plan en annexe.
- Création d'un cheminement d'accès ainsi qu'un emplacement plat et horizontal pour l'accès aux vestiaires, avec aménagement des ressauts en bout.
- Ces cheminements devront respecter les indications portées sur les plans transmis en annexe et les termes du rapport du Bureau de Contrôle.

Travaux intérieurs vestiaires :

- Aménagement comme indiqué sur le plan joint en annexe d'un point douche pour personnes à mobilité réduite.
- Mise en place des indications règlementaires pour préciser les cheminements et les emplacements, Marquage PMR et Signalétique.
- Aménager un sanitaire pour handicapé en tenant compte de l'existant et des recommandations du bureau de Contrôle.
- Vérifier le niveau d'éclairement extérieur de nuit comme indiqué par le rapport du bureau de Contrôle, dito pour l'éclairage des circulations intérieures. Mise en œuvre, si nécessaire de candélabres solaires à LED avec détecteur de présence pour assurer pour assurer 20 Lux.

Avant la conclusion du dossier de consultation le Maitre d'MOeuvre devra faire approuver établis (plan d'exécution et spécifications) par le responsable des services de la commune et par le bureau de Contrôle.

COMPLEXE SPORTIF

Cheminement extérieur entre le portail situé en limite de propriété et les tribunes couvertes

Constats

Le cheminement extérieur n'est pas repéré

Nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'intensité de l'éclairage des cheminements extérieurs de nuit ou en fin de journée car nous avons effectué notre diagnostic de jour. Exigence réglementaire 20 lux minimum.

Préconisations

Mettre en place un repérage visuel et tacille du cheminement exténeur

Coût

10 350.00







Cheminement extérieur entre le portail situé en limite de propriété at les tribunes non couvertes en béton

Absence de signalétique adaptée pour diriger les personnes à mobilité réduite vers les tribunes couvertes, permettant également d'accèder aux sanitaires adaptés et aux stades annexes



Coût

90.00





Cheminement extérieur entre les tribunes couvertes, la buvette et les stades annexes

Constats

Le cheminement extérieur n'est pas repéré

Nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'intensité de l'éclairage des cheminements extérieurs de nuit ou en fin de journée car nous avons effectué notre diagnostic de jour. Exigence réglementaire 20 lux minimum.

Préconisations

Mettre en place un repérage visuel et tactile du cheminement extérieur

Coût

1 000.00









Tribunes couvertes à structure métallique

Constats

Il n'existe pas d'espace dédié aux personnes en fauteuil roulant

Préconisations

Aménager un espace dédié aux personnes en fauteuil roulant. Cet espace permetira de visualiser le stade avec des qualités équivalerries aux autres places

Coût

500.00



COMPLEXE SPORTIF

Local buvette / Infirmerie

Constats

Infirmerie : les caractéristiques d'accessibilité en l'état du local sont satisfaisantes

Buvette : il existe un ressaut de plus de 2 cm au droit de la porte d'entrée

Préconisations

Buvette : supprimer le ressaut de plus de 2 cm

Coût

65.00



Vestiaires n°1 à 4 / Vestiaires des arbitres

Constats

Il n'existe pas d'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite dans ces locaux

Priencisations

Créer des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite avec des patères à hauteur, un siège conforme

Coût

2 500.00









Sanitaines

Constata

La pente de la rampa pour accèder au sanitaire est trop importante. Exigence réglementaire pente inférieure à 6%, tolérée jusqu'à 10% sur 2m et 12% sur 0.50m.

Il n'existe pas d'espace de manœuvre de porte hurtzontale

Le lave main n'est pas accessible

Le barre d'appui n'est pas satisfaisante. Exigence réglementaire hauteur comprise entre 70 cm et 50 cm, positionnée latéralement par rapport à la cuvette.

Le cuvette n'est pas à la bonne hauteur (abartent inclus). Exigence réglementaire hauteur comprise entre 46 cm et 50 cm

Absence de signélétique dans les senitaires pour dinger les personnes à mobilité réduite vers le sanitaire adapté

Préconsations

Modifier la rampe d'accès au sanitaire. Aménager un espace de manœuvre de porte honzontale devant le porte du sanitaire.

Déplacer le fave main pour qu'il soit à une hauteur inférieure à 0.85m. Déplacer la baire d'appui à la bonne hauteur.

Déplacer la baine d'appui à la bonne hauteur. Changer la cuvette du tollette aménagé afin de respecter les

dimensions réglementaires Metire en place une signalétique adaptée





2 200 00

360.00

500.00 90.00 1.250.00

90.00

Douches des vestiaires n°1 à 4 et des vestiaires arbitres

Constats

Il n'y a pas de douche accessible

Préconisations

Créer des douches adaptées dans les vestiaires ou à défaut, aménager une douche adaptée accessible depuis les circulations

Coût

24 500.00

Option

Desservir les accès depuis l'extérieur par une circulation générale aux normes.





ECOLE MATERNELLE LOCALISATION





ECOLE MATERNELLE

Cheminement extérieur entre le portillon et l'entrée du bâtiment

Constats

Le cheminement extérieur n'est pas repéré

Les pentes du cheminement sont trop importantes. Exigence réglementaire pente inférieure à 6%, tolérée jusqu'à 10% sur 2m et 12% sur 0.50m

Nous ne pouvons nous prononcer sur l'intensité de l'éclairage en fin de journée ou les journées sombres car nous avons effectué notre diagnostic de jour. Exigence réglementaire 20 lux minimum









Escalier extériour situé devant l'entrée de

Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées

Les nez de marche ne sont pas contrastés



Préconissitions

Mettre en place un repérage visuel et lacille du cheminement extérieur

Reprendre le cheminement extérieur afin de respecter les pentes admissibles

Coût 2 200.00

7 600.00

Préconisations

Mettre en place une bande d'éveil à la mollance en haut de l'escalier Peindre les premières et dernières contremarches Contraster les nez de marche

Coot

280.00 360.00 360.00

SAS d'entrée

L'éclairage de la circulation n'est pas satisfaisant. Exigence réglementaire 100 lux minimum

Préconisations

Renforcer l'éclairage

Coût

240.00





ECOLE MATERNELLE

Salles de classe côté NORD : Niveau PS-MS avec SAS devant / Niveau GS avec SAS devant

Constats

Préconisations

L'aménagement du mobilier fixe type armoire dans les salles ne permet pas la circulation d'une personne en fauteuil : largeur des circulations 120 cm minimum, rétrécissement ponctuel 90 cm maximum





Déplacer le mobilier génant afin de libérer des espaces

300.00

Sanitaire commun (si accessible au public)

Il n'existe pas d'espace d'usage latéral à la cuvette; Exigence réglementaire espace de dimensions minimum 80cmx130cm

Le lave main n'est pas accessible

Il n'existe pas de barre d'appui dans le sanitaire. Exigence réglementaire hauteur comprise entre 70 cm et 80 cm

La cuvette n'est pas à la bonne hauteur (abattant inclus). Exigence réglementaire hauteur comprise entre 45 cm et 50 cm

L'interrupteur est trop haut. Exigence réglementaire hauteur comprise entre 90 cm et 130 cm

Absence de signalétique adaptée







Préconisations	Coût
Modifier l'agencement du sanitaire pour aménager un espace d'usage près de la cuvette	920.00
Mettre en place un lave main à l'intérieur du sanitaire adapté	540.00
Mettre en place une barre d'appui	90.00
Changer la cuvette du toilette aménagé afin de respecter les dimensions réolementaires	1 250.00
Déplacer les accessoires afin de les rendre accessibles	90.00
Mettre en place une signalisation adaptée	90.00

ECOLE PRIMAIRE LOCALISATION



ECOLE PRIMAIRE

ixigence Repérage	onin antikriours (art 2 da famili of guidage			
Cast / Oversch	endris.	3	er à Centrale principa	
UNMOF N				
H (C) : BOS	netten une ergendrieb			

	moermé(s)
-	VIII I
CONTRACTOR OF STREET	tridritation. La sal du le revisionment de cal du chandriannent accessible aut non mesible, con glissperi, re na choloche à la reve
Los trave of final con	s allude dures to sel d'un chaminement soccopille ant une largost au un demière intériout au égal à ?
1	
Yéconisation	: Délimiter un cheminement clair et lisible avec bande de guidage et oit de ce cheminement les grilles en fonts.

ECOLE PRIMAIRE

Situation Chamics/north-extensure (art 2 de rambté du 06/12/14)	Situation : Blokernomant outprochife (ert 3 de l'ambré du 06/12/14)
Exigence Sid	Exgence : Stuation
Palart / Otestacia : Circulation morant ou restaurant acciera; bitume défonde pur les retines des entres	Ecart / Obstacle : Absence de stationnement adapté en lien directe avec lo cheminement menant à l'entrée principale.
earth april (arcentage) and the first term of th	Handicap(s) concerné(s)
Commentance: Report de la réplamentable. Le set au le revolument de set du chamimement accessible set men meutre, non pleasent, non- référentement et sette destinate à la reue. Les bleus et fanties vitures le set d'un chamimement accessible set une largeur ser un demètre intérieur de égal à 2 cm.	Commentaire Report de la réglementation. Les places de datempement attaptées nouvellairent crédée éant facultaises à presentée d'une crédée, de le sorte accessité. du lest d'accessé ou les l'accesseurs et rédées à caum-depart un characterprises accessités tel que défine sater les bits à fairbits 2 ou à l'article 6 du présent amble. Le trame de province set plude des sensitions accessités tel que défine sater les bits à l'article 2 ou à l'article 6 du présent amble. Le trame de province set plude des sensities de des sets de sensities de département au départe de cu défine, les places de passionnement adaptées et réservées a
	Legislanders
	Préconisation : Mettre en place une signalisation verticale et horizontale sur le parking public
	Commentaire
Cuot (€) 3000	
	Cuta (r) 1900

ECOLE PRIMAIRE

Ethanism Chambanness and travers (see \$ co francis do (Nr/2/14)	Shirethen Shekarnsement sustamebbe (am 3 de l'jumble du (667/3715)
Exigence: TM	Esgence (Martes
Commissation Plapper de la réglambritation: Lé sail ou la revolutement de sel du cheminament accessible inst next moutre, non glissers, next référénsement et soins et seine donnais à le rem. Les trous et fantes située dans le sel d'un pheminement accessible ent une telépour ou ellemétre inférieur eu égal à 2 cm.	(Scart / Obstacle : Absence de stationnement adapté on lien directe avec le chominement menant à l'ontrée principale. Hardicap(s) conterné(s): Constantant Reput de la réglementation (us place de stationnement edupales rouvellament créées sent teculaires à presentiple d'une entre, de le sorie accessité, de les disconsentes de l'actual ou le l'actual ou le l'actual et du manuel par présente de constité à l'actual de la factual de la présent arrêté, Le terre de présent et du un especte accessité. Dans les places de disdessionnement en auvrege enterrée eu dénant, les places de septement adaptées et réservées a présente handicaptées pouvert étre sensenteurs ou le deux etrospes des places de septement de de la derica. Le calibration
Principalities Reprincipal and problems do not be more your reliable to the problem.	Préconisation : Mettre en place une signalisation verticale et horizontale sur le parking public
	Communication
Cuor (4) 2000	
	Cada (d) - 2900

RESTAURANT SCOLAIRE LOCALISATION



Situation: Chammamania auditriages (act 2 de Pareitá du 08/12/14)	Studion: Cheminements eiddineurs (art 2 de l'ambie du 08/12/14)		
Exigence : Contraste visuel, et tactile	Exigence : Exterement		
Ecart / Obstacle : Absence de bende de guidage pour les malvoyants de l'entrée de la parcelle jusqu'à l'entrée principale	Ecart / Obstacle : Absence d'éclairage le long du cheminement.		
Handiosp(a) concerná(s) .	Handicap(s) concerné(s)		
Consenentaire: Rappai de la migliamentation: Le revêtement d'un cherevrement accessible présente un contraite visuel et sectée per rapport à son anventmement permettant les détection à le cerure ou au pect. A défeut, le cheminement comporte sur toute se longueur un repère confinu, tectife pour le guidage à l'acid d'une canne d'aveugle, et visuallement contraité per repport à son anventment pour lectifier le guidage des personnes malvoyentes. Dès tors que des bendes de guidage sont materière, elles respectant la norme NF P \$6-352 ou présiment des cerestalinatiques équivalentes.	Commentaire : Reppel de la réglementation: Le chammement accessible competite un dispositif d'éclairage répondant aux exigences différence à l'article 14		
	Préconisation : effectuer une étude d'éclairement et mettre en place un éclairage conforme le long du cheminement.		
Préconisation : mettre en place une bande de guidage			
	Cost (C): 7900		
Coot (€) 1800	Sector (20) 1, cards		
VORTE TOUR			

Situation Charminomentis entineurs (art 2 de Farritité du 06/12/14)	
Exgence: Signalisation	Situation : Characterauxis entireurs (art 7 de l'arrité du 00/12/14)
Ecart / Obstacle : Absence de signalisation et d'indication sur le cheminent pour accèder su bitiment	Exigence Sel
Hendicap(s) concerné(s)	Ecart / Obstacle : Absence de cheminement acces revêtement trop faible: trous, affaissement, largeu
Commentative Rappel de la réglementation. Une signalession adaptée est river en place à l'entrée du terrain de l'opération, à prosenté des places de stationnement pour le public, ense qu'en chique paint d'un cheminement accessible où un choix d'éledeure est donné à l'usegue. Les démants de algretteation répondent eux esigences définées à l'anneser 3. Le révélament d'un cheminativent accessible présentée un confinate vauet et tacitée par repport à son environnement permettent se défection à le cenne ou su pied. A défeut, le cheminement comporte ser foute es longuieur un repére confinate se défection à le cenne ou su pied. A défeut, le cheminement comporte ser foute es longuieur un repére confinate pour le gardage à l'aide d'une caintre d'avesque, et visualitéessent continenté par repport à son environnement pour fection le guidage des personnes mailvoyantes. Die tors que dies bandes de guidage aceit systestées, elles respectant le norme MF IP 98-362 six présentent des opractifications équivalentes.	Mandicap(s) concerné(s) Commentaire Rappel de la viglamentation. Le sol eu le revôlement de sol du chanere référénaent et sens obstacle à la roue Lieu trous et fantes situés dans le roit d'un cheminement accessible ont on.

Préconitation : mettre en plece une signalisation depuis l'entrée afin de facilitar les déplacements pour accèder à l'entrée principale.

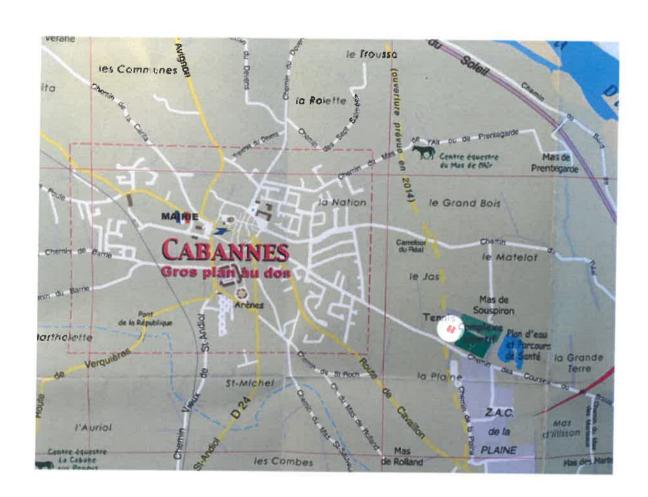
Co0i (€) 500

Ecart / Obstacle : Absence revôtement trop faible: tro	e de chi ous, affa	eminem	ent acc	essible d our insuf	lu à une q u fisante.	salité de
Handicáp(s) concerné(s)	6	M	A			
Commentaire . Respet de la viglementation. Le sol référéncent et sens abstacts à la re. Les trous et families situés danns le coore.	SLAND .					
	Y					
Préconisstion : Remettre principale. Attention de re	in état li specter	e chemi	remeni remia	du porte e de pen	ill d'accès le conforn	jungu'à l'entrée re.
246((C) : 4000						

Situation . Stationment automobile (aut 3 de l'arrêté du 06/12/14)	Situation - Acobs à l'établement ou l'installation (art 4 de l'arribé du CR/52/14)
Exigence: Situation	Exigence: Research
Ecart / Obstacle : Absence de place adaptée à l'extérieur ou à l'intérieur de l'établissement	Ecart / Obstacle : Reseaut de plus de 2 cm + vide de plus de 2 cm sur le cheminem (grille en fonte)
Hendicap(s) concerné(s):	Hendicap(s) concerné(s):
Conventaire Rappel de le réglementation. Les places de stationnement adaptées nouvellement créées sont localedes à proximité d'une entrée, de le sorte accessible, du hell d'accust ou de l'ascesseur et reliées à couv-ci per un cheminement accessible foi que défini seton les cas à l'article 2 ou à l'article 6 du présent artité. Le borne de personnement est située dens un espace accessible. Dans les parce de stateonnement en ouvrage enterries ou aérens, les places de atationnement adaptées et résentaires aux personnes handicagées peuvent être concentrées our les deux revenus les plus proches de le surfice;	Convenentaire Expect die to réglumentation: 1, accès set horissantel et sens resseut. Longs/II ne peut être évité, un lestite écert de niveau peut être traité par un reseaut à bord érionde ou reure d'un chante et dont le heuteur est efférteure ou égale à 2 cm. Celle heuteur peut être portée à 4 cm si le resseut comporte our tout feuteur une partie ne dépareant pau SS %.
Préconisation : Créer une place de stationnement evec signalisation verticale et horizontale.	Précentsation : Créer une pente afin de supprimer le ressaut et changer la grille po la remplacer par une grille PMR (vide inférieur à 2 cm)
Codt (©): 2500	Co0t (€) 2500

Saugion Sunitaires (ert 12 de famili					
Exigence Caractéristiques (himinio	renalises.				
		-	man M		
Ecart / Obstacle : Lavabo d'usage de 0.80m X1.30 et	te rond de s	ne et mai retournée	positionné sent de 1.50	ne permettant	pas l'espece
Handicap(s) concerné(s)	6.	H			
Commentaine: Rappel de le reglementation: Un celle suiventes: - comporter, en déhons du débetierne define à l'annesse 2, situé labitationnent - comporter un expecte de manqueure à l'annesse 2, situé à l'initératur du cair Dans le cae du cel expéce de monte, pour les parannesses handicapteus. Il vi prosentité de celle-o- Un expect de mini- desposit permettant du le reformer de	et de porte, un e par sapport à la c avec possibili- ret ou, à défait, we avec possibil et pas seigé que propuve de part	reperce d'unique cuvelle de Gerralicus en entérious lois de derma l'out déphice : le pail subcesse	e accessible à s dord les caracté devant le porte sur est situé à l'é sot situé devent	me genionne en laut matiques dimensionn stérieur du catamet é la porie Capendant	iouit roulant tof que nation sont définier l'aisances edaptif d'app ambrage à
s Hamburgeon					
		- American			DATE OF THE PERSON NAMED O
Préconisation : Prévoir un sous le lavabo de 0.3X9.6X 0.80mX1.36m à coté du wc.	0.7(h). dágda	e hauteur icer le lav	de 85 cm n ebo wiln d'a	naximum avec tvoir l'espace (un vide d'usage de
					1
Purificially within		_			

TENNIS LOCALISATION



TENNIS

Précisions.

- 1. Une option consistant à mettre en œuvre un Bloc sanitaire préfabriqué est à intégrer. Raccordement aux reseaux depuis le logement du gardien.
- 2. Une aire de stationnement pour Fauteuils roulants est à prévoir du côté des entrées des Deux courts avec revêtement stabilisé.
- 3. Le cheminement entre le portail d'accès, les courts et les sanitaires sera éclairé par des plots au sol.
- 4. Le portail d'accès devra être inversé et un portillon piéton (côté haie) devront être aménagés.
- 5. Des travaux ont déjà étés réalisés par les services techniques de la Commune De CABANNES et il conviendra d'en tenir compte.
- 6. La Mission de La Maitrise d'œuvre consistera en :
 - Respecter les préconisations du Rapport du Bureau de Contrôle.
- 7. Etablir la demande d'autorisation et de le faire approuver par le Bureau de Contrôle.
 - Etablir le dossier technique de consultation des entreprises conformément aux règles d'une mission de Maitrise d'œuvre complète y compris la conduite et le contrôle des travaux. Le faire approuver par le Bureau de Contrôle.
- 8. Conduire et Contrôler les Travaux et Viser les plans d'exécution et les situations de travaux présentés par les Entreprises.
- 9. Assistance à la réception des Travaux.
- 10. Faire respecter les recommandations du Bureau de Contrôle et l'Assister lors de la Présentation à la Commission de Sécurité.
- 11. Contrôler et approuver le décompte définitif des travaux.
- 12. Détail des prestations à exécuter :
 - Cheminement stabilisé depuis l'accès piéton depuis les emplacements de Parkings.
 - Rampes pour accéder au palier général supportant le « bloc sanitaire standardisé ».
- 13. Raccordement aux réseaux existants (eau potable, EU-EV et électricité) pour desservir la maison du gardien (eau potable et assainissement) afin d'assurer le fonctionnement conformément aux normes et règles applicables.
- 14. Ces cheminements devront respecter les indications suivantes :
 - Face aux deux courts côté portes d'accès, Surface devant accueillir des Fauteuils pour handicapés.
- 15. Mettre en place un éclairage au sol pour marquer le cheminement des piétons depuis le portail d'accès, jusqu'à l'accès au bloc sanitaire et la zone de stationnement devant les deux courts de tennis. Mise en œuvre, si nécessaire de candélabres solaires à LED avec détecteur de présence pour assurer pour assurer 20 Lux.
- 16. Marquage PMR.

TENNIS

Cheminement extérieur entre le portail situé en limite de propriété et les cours de tennis

Constals

Le cheminement extérieur n'est pas repéré

L'éclairage du cheminement extérieur n'est pas satisfaisant. Exigence réglementaire 20 lux minimum.

Si l'installation est fermée au public lorsque la nuit tombe (en tenant compte des horaires d'hiver), il n'y a pas d'exigence réglementaire

Préconisations

Mettre en place un repérage visuel et tactile du cheminement extérieur

Renforcer l'éclairage extérieur

Cheminement extérieur entre le cour n°2 et le bâtiment du club house

Constats

Le cheminement extérieur n'est pas repéré

Les pentes du cheminement sont trop importantes. Exigence réglementaire pente inférieure à 6%, tolérée jusqu'à 10% sur 2m et 12% aur 0.50m.

Le revêtement n'est pas adapté au déplacement d'une personne à mobilité réduite

L'éclairage du cheminement extérieur n'est pas satisfatsant. Exigence réglementaire 20 lux minimum.

Si l'instaliation est fermée au public lorsque la nuit tombe (en tenant compte des horaires d'hiver), il n'y a pas d'axigence réglementaire

Préconisations

Mettre en place un repérage visuel et tacèle du cheminement axiérieur

Reprendre le cheminement extérieur afin de respecter les pentes admissibles

Rendre le revêtement de soi non meuble devant les 2 cours per une bande de strangement stabilisée coté entrée sur cours.

Renforcer l'éclairage extérieur per plots lumineux au sol

Cheminement extérieur le long des cours jusqu'au mur d'entrainement

Constats

Le cheminement extérieur n'est pas repéré

Le revêtement n'est pas adapté au déplacement d'une personne à mobilité réduite

L'éclairage du cheminement extérieur n'est pas satisfaisant. Exigence réglementaire 20 lux minimum.

Si l'installation est fermée au public lorsque la nuit tombe (en tenant compte des horaires d'hiver), il n'y a pas d'exigence réglementaire







Coût

2 600.00

5 450.00 16 540.00

Préconisations

Mettre en place un repérage visuel et tactile du cheminement

Rendre le revêtement de sol non meuble Renforcer l'éclairage extérieur

Cheminement extérieur entre l'entrée du club house jusqu'aux sanitaires



3 150.00

20 160 00

Coût

Date!

Constats

Le cheminement extérieur n'est pas repéré L'éclairage du cheminement extérieur n'est pas actisfisiant. Exigence réglementaire 20 lux minimum.

Si l'installation est fermée au public torsque la nuit tombe (en tenant compte des horaires d'hiver), il n'y a pas d'exigence réglementaire



Coût

500.00

3 200.00

Coût

1 600,00 Préconisations
7 800,00 Mettre en place un repérage visuel et factile du chéminement

3 350 00 Renforcer l'éclairage extérieur

10 240 00

TENNIS

Cours de tennis / Mur d'entrainement

Constats

Il existe des ressauts de hauteur supérieure à 2 cm au droit des portes d'accès

Préconisations

Supprimer les ressauts de hauteur supérieure à 2cm

Coût

195.00





Escaliers extérieurs situés près du club house

Constats

En l'absence de travaux modifiant les caractéristiques dimensionnelles de l'escalier, celles-ci peuvent être conservées

Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute

Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées

Les nez de marche ne sont pas contrastés



Mettre en place une bande d'éveil à la vigitance en haut de l'escalier Mettre en place une contremarche sur la première et la demière marche de chaque volée

Contraster les nez de marche





Peindre les premières et dernières contremarches

195.00 480.00

0.00 360.00

Club house

Constats

Absence de rampe pour accéder au local

Préconisations

Créer une rampe aux dimensions réglementaires à l'extérieur et supprimer la marche à l'intérieur

Coût

5 200.00





Sanitaires du club house

Il n'y a pas de sanitaire accessible

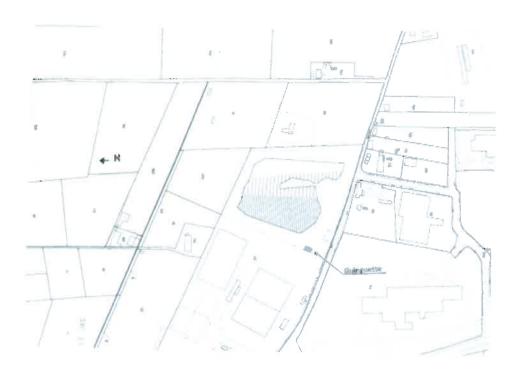
Préconisations Créer un sanitaire adapté (Bloc sanitaire pré-fabriqué)

4 900.00





LA GUINGUETTE LOCALISATION



LA GUINGUETTE

Exigence Contrade visual at tectile				
Section Property and the State	Situation - Charakreswerks extensions (art 2 de Familie du 06/12/14)			
	Exigence Editioners			
Ecart / Obstacle : Aucune bande de guidage n'est présente permettant de guider une				
personne mai voyante jusqu'à l'entrée principale.	Ecart / Obstacle : Eclairage absent ou insufficant			
Hendicap(s) concerne(s):	Hendicap(s) concerné(s)			
Commentaire: Rappel de la véglementation: Le revélement d'un cherramement accessible présente un contraéte visual et tectile par rapport à son environnement permetient au détection à la canne ou su pried. A déduit, la cheremement comporte sur toute se fonjueur un repére comme, tactile pour le guidage à l'aide d'une cenne d'aveugle, et visuellement contraété, par rapport à son environnement pour facilitér le guidage des pérsonnements metroyantes. Dés loris que des bindes de guidage aux mataitées, elles respectent la norme MF P 86-352 ou présentant des	Commentaire - Rappel de la réglamentation: Le cheminement accessible comporte un dispositif déclairage répondent sux empences définées à l'article 14			
Constitution	Localization: Sur l'orisemble cheminament perfing junqu'ou bitannerit.			
	THE RESERVE THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED I			
Print Carried as Level - secretaria de la resolución de la constante de la con	Préconisation : Réaliser une étude d'éclairement afin de renforcer l'éclairage des places de parking juegu'eu bâtiment (présu et sanitaire)			
Préconisation : methre en piece une bande de guidage				

LA GUINGUETTE

Saueton Cheminements extensurs (art 2 de Familie du Obrit2/14)	
Exigence Signalisation	Situation Statement automobile part 3 de Camint du OB-12/14)
	Exigence: Repérage
Ecart / Obstacle : Absence de signafisation	Englisher Helperage
Handicap(s) concerné(s):	ificant / Obstacle : Aucune place n'était représent horizontale et verticale
Commentaire : Respeit de la réglementation: Une exprisitisaitors adaptés est resis en place à l'aminée du terrain de l'opération, à prostroité des places de stationnement pour le public, ainsi qu'en chaque point d'un chaminement accessible où un choix d'landraire	Handicap(s) concerné(s) :
ent dorset à l'unager	Commentary
Les démants de appaleation répondent aux espances définies à l'annere 3. Le revêtement d'un chrentement accessible présente un confissite vieuet et tectite per rapport à son environnement, permetant au délaction à la clanne ou au pied. À défaut, le cheminement componte auf toute se longueur un replate continui, tectite pour le gardage à l'aute d'une cerne d'aveugle, et vieuellement contract per rapport à sen environnement pour facilité le quadage des personnes invéropment pour facilité le quadage des personnes invéropment pour facilité le quadage des personnes invéropment par le partie de personnes invéropment par le partie de partier de la présent de la contraction de	Rapport de las réglacescrission: Danne le respect des principalistes délini signalisation, tes emplacements adeptés et réservés sont signaliés. C par un sesequege au act sines qu'une segnalisestem verticale.
Dis tars que des bundes de guidage sont instaltées, elles respectent le norme HF P 98-352 au présentent des caractératiques équivalentes	Localization
Localitation : Perking accès au terrein payvagé	
	Préconisation : Biettre en place un marquage au
	signalisation verticale
Préconisation : mettre en place des signalisation permettant d'identifier l'entrée	Commence
CONDITION (STATE)	
	Codt (€): 2500
Coot (©) 2500	

Studion Stationnement automobile (art 3 de Familie du 08/12/14)
xigence Repérage
Ecart / Obstacle : Aucune place n'était représentée: absence de signellection horizontale et verticale
Handicap(s) concerné(s) :
Commentaire Rappel de la réglementation: Cerre le respect des prescriptions défines à l'annère 3 concernant l'efformétion et le réprésente, les emplecements adaptée et réservés sont agnétée. Cheque pluce adaptée destinée au public est repér per un resriguege es est est eines qu'une representation verticale.
ocalisation
Préconisation : Mettre en place un marquage au sot et mettre en place la signalisation verticale
Commentaine :
Codt (€) : 2500

LA GUINGUETTE

Emuilton . Accès à l'établicasesses d	ou l'assistation (art 4 de l'amilié du 00/12/14)
Exigence: Allainta at usage	
Ecost / Obstanta - Densey	de de sebre de 9 cm marie establica to maleira en tra a contrata de la
ECART OUGLACIO: POSSAL	rt de plue de 2 cm pour atteidre le présu ou les sanitaires
Handicap(s) concerné(s) :	5.11 5
Commentaire	A Second Control of the Control of t
ocalination :	
Au droit de l'accès préeu ou accès s	anitaire
A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	
A CHARLESTON	The state of the s
	The state of the s
100	ALC: NO.
Section 1	
THE RESERVE	STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN 2 IS NOT THE PERSON NAMED IN C
THE PERSON NAMED IN	
	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH
réconisation : mettre en p	ning time ramps bilance
Sitratalista	many one rampe opens.
MONTE DO TOMORON COMMENTS AND	
sút (€) 2000	
MALES A HOW	



EGLISE LOCALISATION



EGLISE

Entrée de l'établissement

Constats

La pente de la rampe est trop importante. Exigence réglementaire pente inférieure à 6%, tolérée jusqu'à 10% sur 2m et 12% sur 0.50m

Il n'existe pas de palier horizontal devant la porte d'accès à l'église

Préconisations

Reprendre la rampe afin de respecter les pentes admissibles Créer un palier horizontal devant la porte d'accès



Colif

SAS d'entrée

Constats

L'éclairage de la circulation n'est pas satisfaisant. Exigence réglementaire 100 lux minimum sans zone d'ombre

Préconisations Renforcer l'éclainage

Cont

480.00



Salle de culte

8 000,00

470.00

Constats

Les intensiés de l'éclairage des allées centrales et latérales sont insuffisantes. Exigence réglementaire 100 lux minimum (cf. demande de dérogation)

Préconisations

Modifier l'éclairage existant

2 520.00

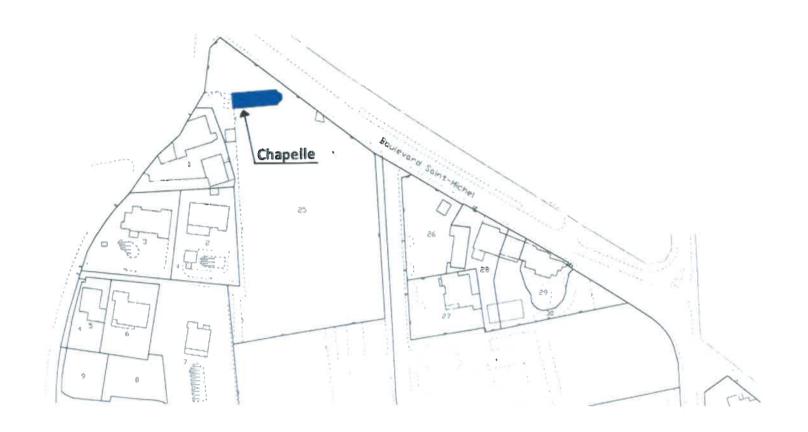








CHAPELLE LOCALISATION



CHAPELLE

Cheminement extérieur jusqu'à l'entrée de l'établissement

Constata

Le cheminement comporte des ressauts de plus de 2 cm



Supprimer les ressauts de plus de 2 cm



Coût

195.00

Entrée de l'établissement

Constats

Absence de rampe d'accès pour entrer dans l'établissement car il existe une marche au droit de la porte d'entrée

La porte d'entrée est à deux vantaux, mais la largeur du vantail couramment utilisée est inférieure à 80 cm.

Toutefois M. MACIOCI nous confirme que lorsque la chapelle est ouverte au public les deux vantaux sont ouverts

Préconisations

Créer une rampe conforme au niveau de la porte d'entrée. Cette rampe poura être amovible

Coût

3 000,00



Salle de culte

SAS d'entrée

Constats

Les dimensions du SAS sont insuffisantes : if n'existe pas d'espace de manœuvre devant les portes. Exigence réglementaire dimensions minimum 120x170 cm dans le cas de porte dans le sens poussant et 120x220cm dans le cas de porte dans le sens tirant.

L'éclairage du SAS n'est pas satisfaisant. Exigence réglementaire 100 lux minimum sans zone d'ombre

Préconisations Reprendre les dimensions du SAS Renforcer l'éclairage

Coût 2 500.00 120.00



La largeur de la circulation principale est inférieure à 1,20 m

Absence de rampe pour accéder à la salte au droit de la porte du SAS

L'intensité de l'éclairage des allées centrales et latérales est insuffisante. Exigence réglementaire 100 lux minimum (cf. demande de dérogation)







Préconisations Elaroir l'allée orincipale à 1 20 m

Mettre en place une rampe conforme afin d'accèder au local. Cette rampe pourra être amovible

Modifier l'éclairage exestant

Coût

525.00 2 200.00

840.00

SQUARE ANCIEN STADE LOCALISATION



SQUARE ANCIEN STADE

Cheminement entre la limite du square (située au niveau des jardinières en périphérie) et le portillon d'entrée

Constats

Le cheminement extérieur n'est pas repéré
Le revêtement près des jardinières n'est pas
adapté au déplacement d'une personne à mobilité
réduite

Absence de dispositif d'éclairage. Exigence réglementaire 20 lux minimum







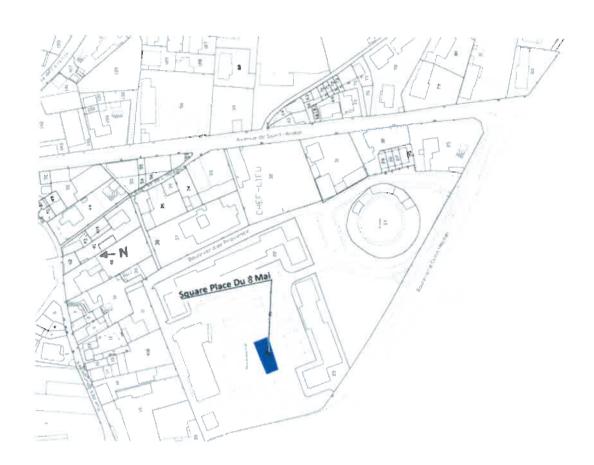


Preconsations Co0t

Mettre en place un repérage visual et tactile du cheminement 550.00 extérieur

Rendre le revêtement de sol non meuble 420.00 Mettre en place un éclarrage exténeur dans se cas ou l'installation est 3 520.00 ouverts la nuit ou en fin de journée

SQUARE PLACE DU 8 MAI LOCALISATION



SQUARE PLACE DU 8 MAI

Cheminement entre la limite du square (située au niveau du parc) et le portillon d'entrée

Constats

Le cheminement extérieur n'est pas repérié
Nous ne pouvons nous prononcer sur l'intensité
de l'éclairage durant la nuit ou les journées
sombres car nous avons effectué notre diagnostic
en journée. Exigence réglementaire 20 lux

minimum

Préconisations

Mettre en place un repérage visuel et tactile du cheminement extérieur

Court

700,00

